

LACHY



Mairie

1 place de la Mairie

51120 Lachy

Tel : 03-26-80-58-9

mairielachy@orange.fr

Heures d'ouverture

Mardi et jeudi

17h30 – 19h30



COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LACHY

Séance du
Mercredi 08 juillet 2020
20H00

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception de :

Absents excusés : Mme Sabrina DEWAELE, M. Aurélien FOURNAISE, Mme Régine LECLERE et M. Jean-Jacques VONARB.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie CHEVRIOT

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :
 - Indemnités du Maire et des adjoints
 - Délégations et commissions
- Connaissance du règlement intérieur de la commune
- Questions et informations diverses

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du 03 juillet 2020

Délibération n° 2020 / 13

Objet : Indemnités de fonction du maire

Monsieur le Maire précise que l'indemnité allouée au Maire est fixée de droit à 100% du barème énoncé à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, si le maire en fait la demande, le conseil municipal peut acter une indemnité moindre.

- Vu les articles L2123-20 et suivants
- Vu la demande du Maire énoncée ce jour à l'assemblée

Le Conseil Municipal acte le montant de l'indemnité du Maire à 95% du barème fixé à l'article L2123-23 du CGCT, correspondant à l'indice brut 1027 de 3 889,40€ mensuel x 25,5% x 95% soit 923.73€ brut mensuel

Délibération n° 2020 / 14

Objet : versement des indemnités de fonctions aux adjoints et au conseiller municipal au Maire

- VU les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24 ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal DECIDE

- de fixer le montant des indemnités de fonctions versées aux 1^{er} et 2^{ème} adjoints à 95% du montant maximum autorisé correspondant à l'indice brut 1027 de 3 889,40€ mensuel x 9,9% x 95% soit 365.80€ brut mensuel
- de fixer le montant des indemnités de fonctions versées aux 3^{ème} adjoints à 85% du montant maximum autorisé correspondant à l'indice brut 1027 de 3 889,40€ mensuel x 9,9% x 85% soit 327.30 € brut mensuel
- de fixer le montant des indemnités de fonctions versées au conseiller municipal à 62.50% du montant maximum autorisé correspondant à l'indice brut 1027 de 3 889,40€ mensuel x 6% x 62.50% soit 145.85 € brut mensuel

L'ensemble des indemnités de fonction des élus est récapitulé dans une annexe jointe à la présente délibération.

État récapitulatif des indemnités de fonction des élus
annexé à la délibération n°2020-14 du mercredi 8 juillet 2020

Population totale : 336 habitants au 1^{er} janvier 2020
Nombre d'adjoints en exercice : 3

Enveloppe globale indemnitaire :
avec les montants plafonds actuellement en vigueur

	Plafond mensuel	Plafond annuel
Maire	991,80 €	11 901,60 €
1 ^{er} adjoint	385,05 €	4 620,60 €
2 ^{ème} adjoint	385,05 €	4 620,60 €
3 ^{ème} adjoint	385,05 €	4 620,60 €
Enveloppe maximale	2 146,95 €	25 763,40 €

Indemnités annuelles versées dans la collectivité :

Libellés	Plafond mensuel de référence	Taux votés	Indemnités mensuelles votées	Soit un montant annuel de
Maire	991,80 €	95 %	942,21 €	11 306,52 €
1 ^{er} adjoint	385,05 €	95 %	365,80 €	4 389,57 €
2 ^{ème} adjoint	385,05 €	95 %	365,80 €	4 389,57 €
3 ^{ème} adjoint	385,05 €	85%	327,29 €	3 927,51 €
Conseiller municipal	233,36 €	62.50%	145,85 €	1 750,20 €
Montant global des indemnités versées			2 146,95 €	25 763,40 €

Délibération n° 2020 / 15

Objet : élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune auprès de Syndicat Mixte Intercommunal Scolaire de Sézanne (SMIS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante des groupements sans fiscalité propre auxquelles elle adhère,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SMIS

Élection du délégué titulaire :

à l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Josée MILLET a été élue,

Élection du délégué suppléant :

à l'unanimité des membres présents Monsieur Aurélien FOURNAISE a été élu,

Délibération n° 2020 / 16

Objet : élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune auprès de Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne (SIEM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante des groupements sans fiscalité propre auxquelles elle adhère,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIEM

Élection du délégué titulaire :

à l'unanimité des membres présents, Monsieur Patrick BAUDOT a été proclamé élu,

Élection du délégué suppléant :

à l'unanimité des membres présents, Monsieur Eric GUILAINE, a été proclamé élu.

Délibération n° 2020 / 17

Objet : proposition en vue de la constitution de la commission des impôts directs

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29
- Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650,
- Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrites aux rôles d'imposition directes locales de la commune et avant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission.
- Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double.
- Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- de désigner Monsieur Christophe ZBINDEN, maire de la commune comme président de la commission communale des impôts directs
- de proposer, en nombre double, les noms des 12 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

Titulaires		Suppléants	
1	Patrick BAUDOT	1	Jérôme RADET
2	Marie-Josée MILLET	2	Alain FOBIS
3	Christophe NERET	3	Claude JAMART
4	DEWAELE Sabrina	4	Michel NERET
5	Aurélien FOURNAISE	5	Michel SIMON
6	Eric GUILAINE	6	Bernadette HALLET
7	Régine LECLERE	7	Michel MATRAT

	8	Thierry LANCIOT	8	Francis MARCANTONIO
	9	Nathalie CHEVRIOT	9	Jean-Claude CHEVRIOT
	10	Jean-Jacques VONARB	10	Didier FRANSORET
Hors commune	11	Christian LANCIOT	11	Bruno BADEE
	12	Antonio RIBEIRO	12	Philippe PIGNARD

Délibération n° 2020 / 18

Objet : Désignation d'un correspondant défense

- Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service militaire
- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,
- Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune
- Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à la désignation du correspondant défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNER Monsieur Christophe NERET, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

INFORMATIONS

Le Maire informe :

- ✓ La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier s'est réunie le mardi 07 juillet 2020. Le CDPENAF a donné un avis favorable pour la continuité du P.L.U.
- ✓ Le recrutement des jurés en vue de la constitution des jurys d'Assises s'est déroulé le mardi 7 juillet 2020 au Gault Soigny, en présence de Madame Marie-Josée MILLET
- ✓ Suite à tous les allers-retours en tracteur tondeuse à l'ancienne décharge municipale par l'employé de commune, Monsieur Christophe NERET propose l'étude de l'achat d'un tracteur de moins 50CV afin de soulager l'autoporté.
- ✓ La mairie sera fermée du lundi 10 août au vendredi 21 août 2020 inclus

Séance levée à 21H00

Secrétaire de Séance
Mme Nathalie CHEVRIOT



Le Maire
Christophe ZBINDEN

